

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit novembre à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 09 novembre 2022, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 28

Nombre de votants : 34

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1^{er} Vice-Président, François PEDRONO 4^{ème} Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6^{ème} Vice-Président, Jacques MARIE 7^{ème} Vice-Président, Yves LEMONNIER 8^{ème} Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9^{ème} Vice-Président, Régine CURZYDLO 10^{ème} Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11^{ème} Vice-Présidente, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, Fabienne LOUIS, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Michel THOMASSON, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO, 5^{ème} Vice-Président, Guillaume CAPARD, Jean-Claude GAUDE, Miriam GUERARD, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Caroline RACLOT-MARAIS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Patrice ROBERT, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Didier QUENOUILLE, Rebecca BABILOTTE, pouvoir à Patrice BRIERE, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Florence GALERANT, pouvoir à Véronique BOURNE, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D156_181122

CRÉATION D'UNE VOIE VERTE RELIANT TOURGEVILLE A VILLERS-SUR-MER - Avenant n°1 à la Convention pour le financement par la Région Normandie d'une voie verte reliant Tourgéville à Villers-sur-Mer
Autorisation

Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in   

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, Département et Régions, modifiée,

• Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

• Vu la délibération n° CP D 20-11-132 de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 16 novembre 2020 attribuant une subvention à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie pour le financement d'une voie verte reliant Tourgéville à Villers-sur-Mer.

• Vu la convention n° 20E06037 signée le 29 décembre 2020 avec la Région Normandie ayant pour objet le financement d'une voie verte reliant Tourgéville à Villers-sur-Mer sur la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

• Considérant le projet d'avenant n°1,

Le Président rappelle :

La convention n° 20E06037, pour le financement d'une voie verte reliant Tourgéville à Villers-sur-Mer et appartenant à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, a été conclue entre la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et la Région Normandie le 29 décembre 2020. Elle a pour objet de définir les conditions du versement d'une subvention à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie pour l'objet précité.

Le présent avenant a pour objet de modifier les éléments de calendrier de la convention en les prolongeant afin de répondre aux contraintes de l'opération et ainsi proposer :

- La date d'achèvement de l'opération au 31 décembre 2024,
- La date de prise en compte des dépenses au 31 décembre 2024,
- La date de sollicitation pour le versement de la subvention au 30 juin 2025,
- La date d'échéance de la convention au 31 décembre 2025.

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir :

- Autoriser la passation, dans les conditions explicitées ci-dessus, d'un avenant n°1 à la convention entre la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et la Région Normandie.

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



- Habilitier son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

AUTORISE la passation, dans les conditions explicitées ci-dessus, d'un avenant n°1 à la convention entre la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et la Région Normandie.

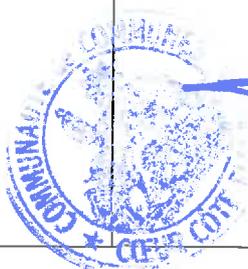
HABILITE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

 Ihsane ROUX Secrétaire de séance		 Philippe AUGIER Président
---	--	--

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in   

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville